

Conseil du statut de la femme

Plan d'action de développement durable - 2008-2015



Agenda 21 

Culture
aujourd'hui
demain

agenda21c.gouv.qc.ca

Québec 

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret (n° 136-2012), le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision de sa stratégie de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* est prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée.

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* du Conseil du statut de la femme a donc été bonifié et reconduit jusqu'au 31 mars 2015. Vous trouverez ces ajouts dans un **addenda**, publié en page 16 du présent document. La présidente actuelle du Conseil, M^{me} Julie Miville-Dechêne, y précise le contexte dans lequel s'inscrivent ces modifications.

Ce document est disponible dans le site Internet du Conseil au : www.placealegalite.gouv.qc.ca

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca

POUR INFORMATION

Conseil du statut de la femme
Direction des communications
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : www.placealegalite.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN : 978-2-550-67466-5 (Version électronique)

© Gouvernement du Québec



Mot de la présidente sortante

Le présent plan d'action de développement durable couvrant la période 2008-2013 est le tout premier plan d'action du Conseil du statut de la femme en cette matière. Il présente les actions que le Conseil pose et prévoit poser afin de contribuer à mettre en œuvre la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013: un projet de société pour le Québec*.

Conscient que le développement durable est plus qu'une mode, qu'il est un mode de vie, le Conseil est heureux de s'associer à ce virage collectif orchestré pour répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Il est en effet urgent de repenser les rapports que les êtres humains entretiennent entre eux et avec la nature. De plus en plus de femmes et d'hommes posent un regard critique sur un développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté, cette majorité étant souvent en grande partie féminine. Le gouvernement du Québec nous invite à remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire. Nous devons assurer la santé et la sécurité des communautés humaines en préservant les écosystèmes qui entretiennent la vie, assurer l'équité sociale afin de permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, et créer une économie écologiquement et socialement responsable.

Le Conseil ne s'est pas encore spécifiquement penché sur le concept de développement durable dans ses travaux, mais son action, dans tous les domaines qui touchent la vie des femmes du Québec, en a fait un acteur de premier plan pour la promotion d'un développement qui s'appuie sur une vision globale et à long terme. Car l'amélioration des conditions de vie des femmes passe par une analyse sociétale de l'ensemble des facteurs interagissant pour la produire et ne peut qu'avoir des répercussions positives sur l'ensemble de la société.

C'est donc avec fierté que je présente ce premier plan d'action qui permettra au Conseil du statut de la femme de poursuivre sa mission dans un contexte de développement durable tout en incitant ses partenaires à poursuivre la leur en y intégrant l'approche différenciée selon les sexes et en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Car pour le Conseil, l'égalité entre les femmes et les hommes est un indicateur de développement durable. Cela doit être clairement affirmé et inscrit dans les documents et les outils dont le Québec s'est doté en cette matière.

La présidente,

Christiane Pelchat



Introduction

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude, créé en 1973 par une loi constitutive¹. Il veille à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises. C'est un organisme reconnu comme agent de changement et pour son expertise en matière d'égalité des sexes. Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect du droit et du statut des femmes. Il réalise des études sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et fournit de l'information au public.

Le Conseil se prononce ainsi sur des projets de loi, des politiques ou des actions gouvernementales et il documente et illustre les conditions de vie des Québécoises en publiant et diffusant des travaux pour faire connaître la situation socioéconomique des femmes et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant des colloques et des activités de communication. Présent en région, le Conseil offre son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte de l'égalité.

Depuis sa création, le Conseil a publié 116 avis et mémoires au gouvernement et 75 recherches. Depuis 35 ans, il a joué un rôle d'influence déterminant pour l'adoption de législations, de politiques et de programmes visant à éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'activité humaine.

La plupart des dossiers traités par le Conseil s'inscrivent dans les orientations et les objectifs que la Stratégie de développement durable nous présente aujourd'hui. Déjà en 2001, le Conseil notait que, lors des années qui ont suivi la libéralisation des échanges, la croissance n'avait pas été synonyme de développement et d'enrichissement pour tous. Les statistiques indiquaient que la pauvreté s'était plutôt accrue et que des phénomènes mettant en danger la planète avaient pris de l'ampleur : « Pensons à la force dévastatrice des capitaux spéculatifs, [...] au défi environnemental causé par la surutilisation des ressources naturelles et la détérioration des écosystèmes, aux pressions démographiques et au fossé scientifique et technologique qui se creuse entre pays développés et en voie de développement...² » Il s'ensuit que les effets des crises sont souvent plus importants pour les filles et les femmes.

À l'inverse, les sociétés qui prennent en compte et favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes voient leur performance s'accroître positivement comme l'affirment l'Unicef³ et le Fonds monétaire international⁴ ainsi que des organismes à vocation économique tels que l'OCDE⁵ et le Forum économique mondial (FEM).

¹ L.R.Q., c. C-59.

² Conseil du statut de la femme, *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, avril 2001, p. 43. http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement_publication/index.php?id=102

³ <http://www.unicef.org/french/sowc07/press/messages.php>

⁴ Fonds monétaire international, Communiqué de presse n° 2007/296/DEC.

⁵ http://www.observeurocde.org/news/fullstory.php/aid/1303/L_92_E9galit_E9_des_sexes_engendre-t-elle_la_croissance.html

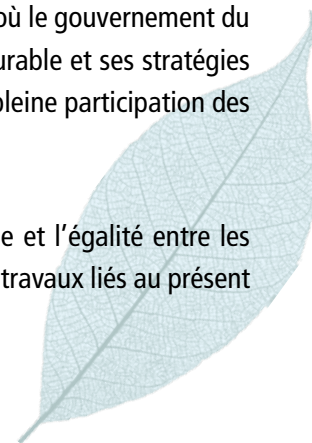
Le Conseil a toujours travaillé dans une orientation de développement global et viable en voulant que soit assurée l'équité sociale qui permette le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes et l'essor des communautés, qu'au Québec l'on s'oriente vers une économie équitable envers toutes et tous et, finalement, qu'on assure la sécurité des communautés humaines. Le Conseil se réjouit d'ajouter à ses travaux l'objectif du maintien de l'intégrité de l'environnement.

En ce sens, la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable du Québec arrive à point en ces temps de crise où pas une journée ne se passe sans que l'on constate l'ampleur des problèmes et leurs répercussions : inégalités sociales et économiques graves et persistantes, aggravation des effets des changements climatiques au-delà des prévisions des experts, diminution des réserves fossiles, réduction de la biodiversité, raréfaction des ressources, augmentation des violences et des intégrismes et plus encore !

Chaque ministère et organisme du gouvernement du Québec, qui a parfois développé plus particulièrement l'un ou l'autre des trois aspects du développement durable, aura l'occasion de s'interroger sur ses pratiques qui doivent prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique de ses travaux.

Si le Conseil se réjouit de la mise en oeuvre de cette stratégie et des apprentissages que nous ferons tous, il constate avec déception que l'égalité entre les femmes et les hommes, qui était un acquis dans les principes fondateurs du développement durable, n'a pas été retenue ni dans la Loi sur le développement durable du Québec, ni dans la Stratégie qui a suivie. En effet, lors du Sommet de l'ONU, qui s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, et où le gouvernement du Québec était présent, une déclaration contenant 27 principes sous-tendant le développement durable et ses stratégies a été présentée et entérinée. Parmi ces principes, on retrouvait le principe 20, affirmant que la « pleine participation des femmes est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable⁶ ».

Le Conseil souhaite donc que la pleine participation des femmes au développement durable et l'égalité entre les femmes et les hommes deviennent à nouveau incontournables et il entend le démontrer dans les travaux liés au présent plan d'action.



⁶ <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>



Orientation gouvernementale 1

Informar, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Contexte

Afin de s'assurer de l'adhésion du personnel au concept de développement durable, le Conseil entend développer diverses activités de sensibilisation et de formation. En ce sens, un effort continu d'information et d'éducation sera nécessaire tout au long de ce plan d'action afin que chacune et chacun puisse acquérir une vision globale et claire du concept de développement durable et puisse aussi participer de façon active en s'adaptant et en innovant dans ses pratiques de travail et, souhaitons-le, de vie personnelle.

Par une première action, le Conseil s'adresse à son personnel.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation au développement durable auprès de notre personnel.

Gestes

- offrir des activités de sensibilisation pour le personnel
- produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et de formation
- prendre part à des formations sur le développement durable
- vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.

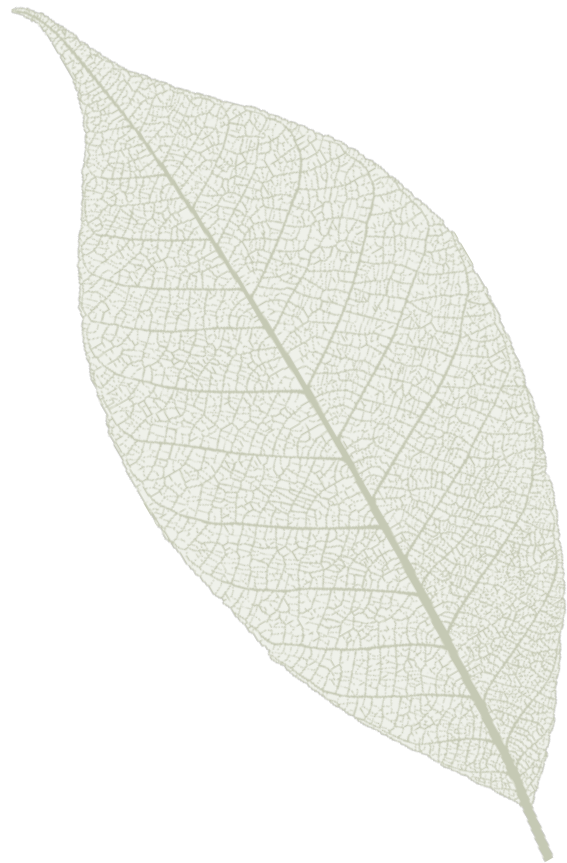
Par une deuxième action, le Conseil veut éclairer ses partenaires gouvernementaux sur l'intégration de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans le concept que dans les pratiques de développement durable au Québec.

Action 2

Développer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du concept de développement durable et son application dans la société québécoise.

Gestes

- produire un argumentaire
- sensibiliser le MDDEP à l'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la démarche de développement durable du Québec
- diffuser notre étude.



Orientation gouvernementale 2



Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contexte

De plus en plus d'études démontrent les liens entre la santé des femmes et l'environnement ou des problématiques environnementales. Le Conseil s'est intéressé à la question en la traitant dans la *Gazette des femmes* et en collaborant avec des groupes qui y travaillent. Il veut poursuivre ses activités d'information auprès des femmes en continuant de collaborer avec le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE).

Objectif organisationnel 2

Participer à des activités d'information auprès des femmes et des groupes de femmes concernant certains risques environnementaux reliés à la santé.

Action 3

Collaborer avec le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) dans ses actions touchant les liens entre la santé des femmes et la qualité de l'environnement.

Gestes

- collaborer avec le RQFE pour l'organisation de sessions régionales d'information et de formation sur les toxiques dans la vie quotidienne
- collaborer avec le RQFE pour l'organisation, par le RQFE, d'un événement de suivi à ÉcoDéfi 2005 sur la santé des femmes et l'environnement en 2010
- participer à la diffusion des résultats des recherches et des activités du RQFE en matière de santé des femmes en lien avec l'environnement.



Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Contexte

Le fait de produire un magazine et de le distribuer, de diffuser des recherches et des avis ainsi que des documents d'information, ainsi que le fait de tenir des activités publiques et de participer à de nombreuses rencontres dans toutes les régions du Québec entraînent une consommation de ressources matérielles de toute nature et génèrent aussi des matières résiduelles. Le Conseil s'intéresse depuis quelques années à améliorer ses pratiques afin de réduire l'empreinte environnementale de ses activités. La mise en place d'un cadre de gestion environnementale sera pour tout le personnel une occasion de développer des pratiques écoresponsables dans tous les champs d'action du Conseil, dans tous ses bureaux et dans ses relations avec le public et ses partenaires.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires.

Action 4

Développer des pratiques et des activités contribuant à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013: un projet de société pour le Québec.*

Gestes

- élaborer un cadre de gestion environnementale
- concevoir, adapter ou utiliser des outils afin de consommer de façon responsable
- mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Contexte

L'un des dossiers où l'égalité entre les femmes et les hommes tarde à se manifester est celui de la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Ainsi, bien qu'elles constituent 50,5 % de la population québécoise, leur importance politique et économique n'a pas encore atteint leur poids démographique⁷. À l'Assemblée nationale, 29,6 % des députés sont des femmes. À la suite des élections municipales de 2005, on notait toujours une forte présence masculine dans les conseils de ville : les femmes n'occupaient que 13,8 % des postes de maires et que 26,3 % des postes de conseillers municipaux. Le Conseil du statut de la femme s'est préoccupé depuis longtemps de la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Il s'attarde ici sur deux actions : la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec et le portrait collectif des femmes élues autochtones ou désignées selon la coutume.

Objectif organisationnel 4

Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés.

Action 5

Évaluer l'importance de la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec.

Gestes

- produire une étude sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec
- diffuser cette étude, notamment dans la *Gazette des femmes*.

Action 6

Développer un projet de recherche sur les femmes élues autochtones ou désignées selon la coutume.

Gestes

- rencontrer les femmes élues autochtones
- définir avec elles les modalités de recherche pour établir le portrait collectif des femmes élues autochtones ou désignées selon la coutume
- rédiger un rapport de recherche
- diffuser ce rapport de recherche, notamment dans la *Gazette des femmes*.

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Contexte

Au niveau régional, les femmes ne comptent que pour 27,4 % des membres des conférences régionales des élus (CRÉ). Elles sont plus présentes cependant dans les lieux décisionnels qui se rapprochent le plus de leurs implications traditionnelles. Dans les commissions scolaires, les femmes et les hommes se partagent le pouvoir de façon presque paritaire, 48,2 % des commissaires et 44,9 % des présidents sont des femmes. Il en va de même dans les agences de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux : les conseils d'administration sont formés de femmes à 42 % et les forums de la population sont féminins à 56,8 %. Le Conseil du statut de la femme veut fournir à tous les partenaires régionaux, comme il l'a fait déjà à quatre reprises, des informations sur tous les aspects des conditions de vie des femmes dans les régions du Québec afin que leurs besoins et leurs préoccupations soient mieux pris en compte.

Action 7

Connaître la situation socio-économique des femmes dans toutes les régions du Québec.

Gestes

- produire, à partir des données du Recensement de 2006 de Statistique Canada, un portrait socio-économique des femmes de chacune des 17 régions administratives du Québec et un portrait national
- diffuser ce portrait, notamment dans la *Gazette des femmes*
- présenter ce portrait aux partenaires régionaux.

Orientation gouvernementale 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁸.

Contexte

La fiscalité et les dépenses publiques sont des outils puissants dont l'État dispose pour atteindre ses objectifs stratégiques en matière de développement social et économique et de redistribution du revenu et du bien-être à l'intérieur de la population. Différents principes le guident habituellement dans son action comme l'efficacité, l'équité, la transparence, l'imputabilité, etc. Alors que l'on supposait généralement que les politiques mises de l'avant étaient neutres relativement au sexe, la Conférence internationale sur les femmes tenue en 1995 à Beijing a fait ressortir l'importance d'analyser les politiques avant leur adoption en tenant compte de la situation et des caractéristiques différentes des femmes et des hommes. À l'instar de plusieurs pays, le Conseil du statut de la femme se propose d'examiner, de façon plus systématique, l'impact différencié sur les femmes et les hommes de certaines mesures fiscales et budgétaires et de suggérer, au besoin, des modifications de façon que les actions de l'État favorisent l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Objectif organisationnel 5

Examiner l'impact différencié sur les femmes et les hommes de certaines mesures fiscales et budgétaires.

Action 8

Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes et l'appliquer au budget (budgétisation sexospécifique).

Gestes

- produire une étude sur la budgétisation sexospécifique
- sensibiliser le ministère des Finances.

⁸ L'action 8, proposée ici, vise à réduire les inégalités sociales et économiques entre les femmes et les hommes et ne correspond pas réellement aux objectifs gouvernementaux 26 à 29. L'objectif 26 nous est apparu cependant comme étant celui qui s'en approche le plus.

Annexe 1

Motifs à l'égard des objectifs de la stratégie gouvernementale qui n'ont pas été pris en compte dans l'actuel plan d'action de développement durable du Conseil.

En raison de sa mission et de ses champs de compétence, le Conseil du statut de la femme ne peut pas contribuer réellement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux :

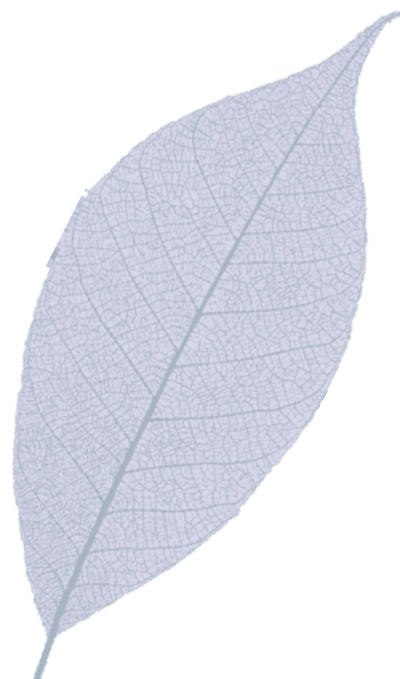
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
15. Accroître le niveau de vie.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
18. Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

En raison de la petite taille de son organisation et du nombre limité d'actions réalisables, le Conseil du statut de la femme n'a pas retenu les objectifs qui suivent, mais ils pourraient l'être dans un plan futur :

- 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
- 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
- 23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Enfin, les trois objectifs suivants, quoique ne correspondant pas directement à la mission du Conseil dans leur mise en application, pourraient éventuellement être retenus dans une perspective de documentation en vue de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes :

- 27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population (féminine).
- 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre (féminine).
- 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.



**Tableau synthèse des objectifs organisationnels et des actions
du Conseil en développement durable 2008-2013**

| | |
|---|---|
| <p>Objectif organisationnel 1</p> <p><i>Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable.</i></p> | <p>Action 1</p> <p>Mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation au développement durable auprès de notre personnel.</p> <p>Action 2</p> <p>Développer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du concept de développement durable et son application dans la société québécoise.</p> |
| <p>Objectif organisationnel 2</p> <p><i>Participer à des activités d'information auprès des femmes et des groupes de femmes concernant certains risques environnementaux reliés à la santé.</i></p> | <p>Action 3</p> <p>Collaborer avec le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) dans ses actions touchant les liens entre la santé des femmes et la qualité de l'environnement.</p> |
| <p>Objectif organisationnel 3</p> <p><i>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires.</i></p> | <p>Action 4</p> <p>Développer des pratiques et des activités contribuant à la mise en œuvre de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013: un projet de société pour le Québec.</i></p> |
| <p>Objectif organisationnel 4</p> <p><i>Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés.</i></p> | <p>Action 5</p> <p>Évaluer l'importance de la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec.</p> <p>Action 6</p> <p>Développer un projet de recherche sur les femmes élues autochtones ou désignées selon la coutume.</p> <p>Action 7</p> <p>Connaître la situation socio-économique des femmes dans toutes les régions du Québec.</p> |
| <p>Objectif organisationnel 5</p> <p><i>Examiner l'impact différencié sur les femmes et les hommes de certaines mesures fiscales et budgétaires.</i></p> | <p>Action 8</p> <p>Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes et l'appliquer au budget (budgétisation sexospécifique).</p> |

Addenda



La présidente actuelle du Conseil du statut de la femme, M^{me} Julie Miville-Dechêne, précise le contexte dans lequel s'inscrivent les modifications du plan d'action du Conseil en matière de développement durable.

Mot de la présidente

Dans son premier *Plan d'action de développement durable 2008-2013*, le Conseil du statut de la femme affirmait son adhésion à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec*. Ce plan d'action est reconduit par le présent document jusqu'au 31 mars 2015. Le Conseil renouvelle ainsi son engagement envers les principes de développements durables voulant qu'on s'assure de répondre au meilleur de nos capacités aux besoins actuels dans le respect des générations futures.

Comme le Conseil l'a affirmé par le passé, il considère essentiel de veiller à la santé et à la sécurité des communautés humaines en protégeant les écosystèmes qui entretiennent la vie, d'assurer l'équité sociale afin de permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes et de créer une économie écologiquement et socialement responsable.

Le Conseil se réjouit de l'initiative du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, qui profite de la prolongation des plans d'action de développement durable de mars 2013 à mars 2015 afin d'y intégrer l'[Agenda 21 de la culture du Québec](#). Notre équipe a donc réfléchi, avec une réelle volonté, à la mise en place d'une action qui réponde à l'objectif n° 7 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, qui vise à « Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale » et à « Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie ».

Le projet retenu afin d'atteindre cet objectif mettra en valeur le travail de femmes qui contribuent, par leurs créations artistiques et littéraires, au développement régional du Québec. L'initiative s'inscrira à n'en pas douter dans la mission du Conseil, qui vise à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante du développement durable et là se situe particulièrement le rôle du Conseil dans ce grand virage collectif. En ajoutant aujourd'hui la trame culturelle aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, le Conseil voit une opportunité supplémentaire de parfaire son intervention alors qu'il participe au grand projet sociétal québécois.

La présidente

Julie Miville-Dechêne

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Objectif de l'Agenda 21 de la culture du Québec

7. Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Contexte

La femme dans le rôle de créatrice demeure souvent l'exception, et ce, dans bien des secteurs culturels. De plus, la reconnaissance accordée à celles qui investissent les domaines culturels demeure insuffisante. C'est d'ailleurs ce que constatait Marie-Hélène Poitras, jeune auteure québécoise, à propos des difficultés rencontrées par les écrivaines, lors d'une table ronde tenue au Salon du livre de Jonquière en novembre 2012 : « C'est plus long avant d'être prise au sérieux, note-t-elle, alors que beaucoup plus rapidement, les critiques vont consacrer certains auteurs masculins comme étant des génies. » De tels discours ont donc incité le Conseil à s'intéresser à la question de la valorisation des femmes dans les secteurs culturels.

En mettant à profit sa présence sur le territoire du Québec, le Conseil propose d'offrir, à travers une série d'articles, une meilleure reconnaissance de l'apport fondamental des artistes et auteures québécoises qui, par leur travail et leurs œuvres, contribuent à l'essor de nos communautés et au développement social.

Objectif organisationnel 6

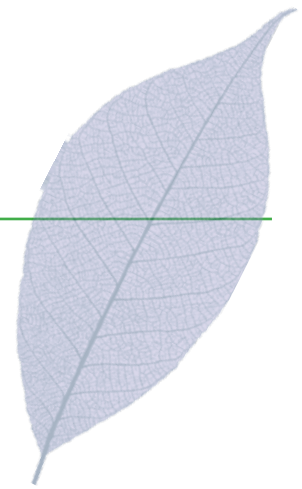
Mettre en valeur l'apport du travail artistique et littéraire de femmes au développement régional du Québec.

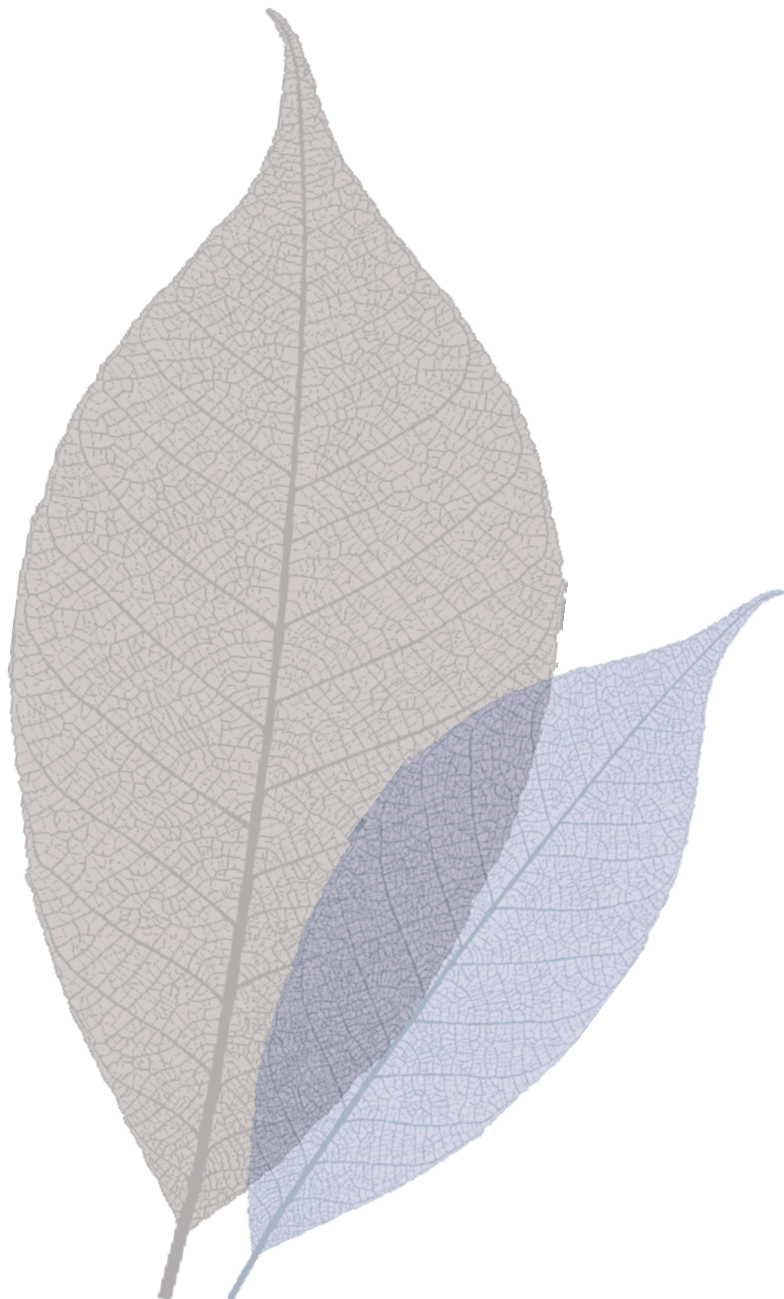
Action 8

Reconnaître que les réalisations culturelles de femmes contribuent au déploiement et au rayonnement du Québec et de ses régions en ayant recours à la production d'une série d'articles.

Gestes

- survoler les initiatives culturelles à portée sociale significative menées par des femmes au Québec
- rencontrer des femmes œuvrant dans le domaine culturel
- rédiger six articles et les publier sur le site Web du Conseil
- promouvoir les articles, notamment par le biais de brèves dans le fil de nouvelles du Conseil ou encore de tout autre support pertinent.





Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2

Téléphone : 418 643-4326
Sans frais : 1 800 463-2851
Télécopieur : 418 643-8926

www.placealegalite.gouv.qc.ca

**Conseil du statut
de la femme**

Québec 